



Conseil économique et social

Distr. limitée
3 juillet 2020
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixantième session

8 juin-3 juillet 2020

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa soixantième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Felix-Fils Eboa Ebongue (Cameroun)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget- programme pour 2021

[Point 3 a)]

Programme 22 Réfugiés de Palestine

1. À sa soixantième session, le Comité a examiné le programme 22 (Réfugiés de Palestine) (projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019) [A/75/6 (Sect. 26)].
2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions soulevées par le Comité lors de l'examen du programme.

Débat

3. Les délégations ont exprimé leur satisfaction et leur appui concernant les activités menées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dans le cadre du programme. Il a été noté que les travaux de l'UNRWA étaient essentiels à la stabilité dans la région, et certaines délégations ont dit qu'elles avaient augmenté leur contribution au programme et leur soutien aux réfugiés palestiniens. Une délégation a manifesté son soutien aux droits du peuple palestinien et à la solution des deux États.
4. Il a été noté que, le programme ayant été établi et compilé au début de l'année 2020, il ne faisait pas mention des effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Saluant les observations faites par le représentant de l'UNRWA concernant le travail que l'Office avait accompli et accomplirait à cet égard, une



délégation a recommandé que le programme soit mis à jour à tous les niveaux pour refléter les ajustements réalisés en raison de la pandémie. Une délégation a demandé comment les programmes seraient mis en œuvre en 2021, compte tenu des difficultés rencontrées ces dernières années par l'Office en raison du manque de fonds. En ce qui concerne la hiérarchisation des programmes, une délégation a demandé comment l'UNRWA ferait face aux nouvelles difficultés, étant donné que les hypothèses de planification n'étaient plus applicables. On a fait observer que l'UNRWA s'était rapidement et bien adapté à la pandémie ; les efforts ininterrompus qu'il a déployés pour promouvoir un niveau de vie décent, malgré la pandémie, ont été salués, tout comme les mesures qu'il a prises en matière de collecte de fonds pour élargir encore sa base de donateurs afin d'atteindre des niveaux de financement durables.

5. Une délégation a dit que les objectifs du programme étaient axés sur l'assistance sociale à grande échelle et que la logique du renforcement durable et autonome des capacités des réfugiés (sous la forme d'activités génératrices d'emplois, de formation professionnelle et de mesures d'encouragement des investissements productifs, par exemple) pourrait être établie davantage encore en dehors des activités de microfinancement, dont les résultats pourraient être plus détaillés.

6. En ce qui concerne le sous-programme 1 (Promouvoir et protéger les droits des réfugiés de Palestine reconnus par le droit international), des précisions ont été demandées quant à la mesure dans laquelle l'égalité des genres, considérée comme un objectif stratégique, pourrait être mieux intégrée. Une délégation a souligné l'importance des services de base pour l'éducation. Une autre a fait observer qu'il y avait peu d'informations sur les audits de conformité concernant la répartition des fonds, alors qu'il y avait de fréquentes indications de corruption en Palestine, et que cela pourrait constituer un indicateur pertinent de l'efficacité de la gestion de l'aide fournie par l'UNRWA.

7. Des informations ont été demandées au sujet du paragraphe 26.38 du projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 26)], concernant le sous-programme 2 (Protéger la santé des réfugiés de Palestine et réduire la charge de morbidité), en particulier sur la manière dont le programme contribuerait à la réalisation de l'objectif du sous-programme dans le contexte de la pandémie.

8. En ce qui concerne le sous-programme 3 (Veiller à ce que les enfants d'âge scolaire bénéficient d'un enseignement de base de qualité, équitable et sans exclusive et aillent jusqu'au bout du cycle d'enseignement) résultat 1 (« Apprendre, tous ensemble : l'éducation inclusive »), des éclaircissements ont été demandés sur les raisons pour lesquelles la mesure des résultats indiquée dans la figure 26.VIII (pourcentage d'élèves reconnus comme étant en situation de handicap ayant reçu un soutien) était en baisse : de 53 % en 2020, on passait à 45 % en 2021. Certaines délégations ont estimé que ce n'était pas un objectif très proactif.

9. L'avis a été exprimé que les résultats escomptés pour le sous-programme 4 (Renforcer les capacités des réfugiés de Palestine en vue d'accroître leurs moyens de subsistance), et le sous-programme 5 (Veiller à ce que les réfugiés puissent satisfaire leurs besoins essentiels en matière de nourriture, de logement et de salubrité de l'environnement) semblaient redondants.

Conclusions et recommandations

10. **Le Comité a remercié vivement l'Office du travail essentiel accompli pour améliorer le sort des réfugiés de Palestine, en particulier des femmes et des enfants, en attendant un règlement équitable et attendu de longue date de la question des réfugiés de Palestine, et a félicité le personnel de l'Office d'avoir accompli son travail dans des conditions politiques et financières**

exceptionnellement difficiles et contribué à la stabilité de la région et à la viabilité de la solution des deux États.

11. Le Comité a noté avec une vive satisfaction les efforts faits pour offrir une éducation de meilleure qualité et plus inclusive aux enfants d'âge scolaire, y compris un enseignement élémentaire et préparatoire, et a recommandé que l'Assemblée générale encourage l'Office à se concentrer davantage sur cette importante question.

12. Le Comité a souligné qu'il importait que l'Office continue de prendre en compte systématiquement les questions de protection et de genre dans ses activités, et d'intégrer les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient.

13. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 22 (Réfugiés de Palestine) du projet de budget-programme pour 2021.
